



# téléconcepts

Les solutions qui nous rapprochent



## DECLARATION DE SOUTIEN CONTINU AU GLOBAL COMPACT

Communication sur le Progrès – COP  
Février 2019 – Octobre 2020



**TSM Téléconcepts**

**Siège social et Direction Nationale** : 60 chemin de Font Graissan – 06250 MOUGINS  
**www.teleconcepts.fr** – tsm@teleconcepts.fr - Fax +33 (0)4 93 46 48 68

**N° Vert 0 800 103 253**

Service commercial

SARL au capital de 425 102,40 euros – SIRET 397 485 616 00031 – 397 485 616 RCS Cannes – N°TVA FR67397485616 – APE 3320D

**N° Vert 0 800 102 212**

SAV 24h/24 7j/7

## SOMMAIRE

1/ La déclaration de soutien continu au Global Compact	Page 3
2/ Rappel des 10 principes du Global Compact	Page 4
3/ Présentation de Téléconcepts	Page 5
4/ Principes relatifs aux droits de l'homme	Page 6
 Notre engagement	
 Nos actions	
 Les mesures 2019/2020	
 Annexes	
5/ Principes relatifs aux droits du travail	Page 9
 Notre engagement	
 Nos actions	
 Les indicateurs et mesures 2019/2020	
 Annexes	
6/ Principes relatifs à la protection de l'environnement	Page 15
 Notre engagement	
 Nos actions	
 Les mesures 2019/2020	
 Annexes	
7/ Principes relatifs à la lutte contre la corruption	Page 19
 Notre engagement	
 Nos actions	
 Les mesures 2019/2020	
 Annexes	
8/ Projets de progrès pour 2021	Page 21

## 1/ Déclaration de soutien continu du Dirigeant



# Déclaration de soutien continu au Global Compact



Téléconcepts, Intégrateur de Solutions IP Convergentes créée en 1994, spécialisée en Télécommunication, Réseaux, Sécurité des biens et de la personne, Multimédia continue son plan de développement se traduisant par une croissance à 2 chiffres et le maillage du territoire National par l'implantation de ses agences dans toutes les régions de France.

Adhérente depuis 2018 au Global Compact des Nations Unies et dans le contexte particulier actuel, nous confirmons que les 10 principes du Global Compact font partie intégrante de la culture de notre entreprise et nous démontre l'importance d'être acteur dans l'évolution des consciences.

Nous continuons à perpétuer et pérenniser ces principes en les intégrant au quotidien dans la stratégie de notre entreprise en sensibilisant l'ensemble de nos partenaires, collaborateurs, clients et fournisseurs.

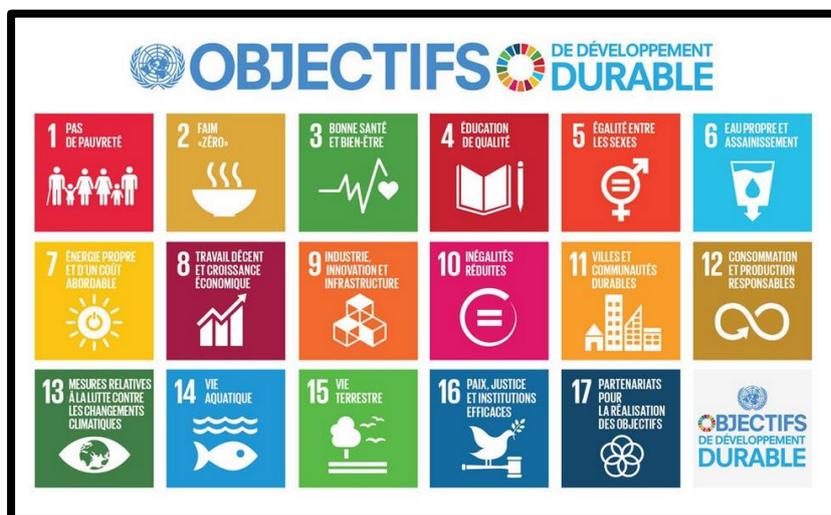
Nous sommes heureux de vous confirmer par la publication de ce présent COP (Communication On Progress) notre volonté forte de soutenir et faire progresser ces 10 principes du Global Compact et des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD).



Roger MOYA  
Gérant

## 2/ Rappel des 10 principes du Global Compact et des 17 ODD :

Global Compact est le point de départ qui permet à toute organisation d'intégrer et de faire progresser ses démarches sociétales dans sa stratégie de développement en s'appuyant sur 10 principes fondamentaux.



Téléconcepts adopte et respecte:

- Les droits de l'Homme
- Les relations et conditions de travail
- L'environnement
- Ses partenaires, clients, fournisseurs

**L'intégration de ces 10 principes et de certains ODD dans notre quotidien nous permet d'atteindre une performance globale et une logique d'amélioration continue.**

### 3/ Présentation de Téléconcepts

#### Carte d'identité

Raison Sociale	TSM Téléconcepts
Date de création	1994
Siège	60, chemin de Font Graissan 06250 MOUGINS
Téléphone (N° vert)	0 800 103 253
Télécopie	04 93 46 48 68
Email	tsm@teleconcepts.fr
Site Web	www.teleconcepts.fr

#### Notre implantation



#### Quelques chiffres

Chiffre d'affaire 2020	7 283 387 €
Capital	425 102 €
Croissance en 2020	16 %
Nombre de collaborateurs	52
Nombre d'agences	11
Nombre de clients	>4500

### Qui sommes-nous ?

« **Architecte Intégrateur de Solutions IP Convergentes** », notre métier est dédié aux Réseaux et Applicatifs Intégrés, Signalisation Hospitalière, Contrôle de fugue, Détection de chutes, Géolocalisation, Solution de télémedecine, Téléphonie, WiFi public et privé, Vidéo, Télévision, Multimédia, Sécurité des Biens, des Personnes, des Données informatiques, Accès opérateurs Haut Débit.

### Savoir faire et expertise

Nos certifications, délivrées par les principaux constructeurs et éditeurs, confirment notre volonté de nous adapter continuellement au marché et de répondre au mieux aux besoins évolutifs des établissements de santé.

Chaque année, nous consacrons plus de 8% de la masse salariale à la formation de nos collaborateurs. Notre stratégie, implique un état de veille permanent face à l'évolution des technologies.

Ces expertises certifiées nous permettent à la fois d'auditer, de conseiller, d'installer et de maintenir les solutions et services proposés. Téléconcepts répond ainsi parfaitement aux besoins des entreprises, d'avoir un interlocuteur unique adressant les systèmes de Télécommunication, Réseau, Sécurité, Multimédia.



#### 4/ Principes relatifs aux droits de l'homme

- 1/ Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme;
- 2/ A veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.



#### Notre engagement :

A notre échelle, la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise implique le respect des lois françaises en vigueur.

Nous nous engageons à respecter :

- l'ensemble des articles de la **déclaration des droits de l'homme et du citoyen** inscrite dans le préambule de la constitution Française du 04 octobre 1958.
- les **Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme**.

#### Nos actions :

La surveillance du respect des droits de l'Homme se fait au travers de différents acteurs et supports :



Le Comité Social et économique (CSE)



Les Sauveteurs Secouristes du Travail (SST)



La réalisation de réunion périodique avec les instances représentatives du personnel



La réalisation de visioconférence inter agence

-  La création d'une permanence mensuelle du CSE
-  La mise à jour et homogénéisation des affichages obligatoires dans chaque agence
  - Discriminations : Interdictions et sanctions
  - Harcèlement sexuel et/ou moral
-  La mise en place d'une charte d'adhésion et d'engagement RSE auprès de nos collaborateurs
-  La mise en place d'un plan d'intégration des nouveaux collaborateurs incluant la sensibilisation aux respects du règlement intérieur incluant le rappel des lois
-  La création d'une boîte mail interne auprès des délégués du personnel pour recueillir toutes suggestions des collaborateurs afin de garantir la liberté d'expression.
-  Sponsoring d'évènements sportifs et médicaux sociaux

## Les mesures 2019/2020 :

### Cette année encore Aucun acte à l'encontre des Droits de l'Homme n'a été entrepris.

-  **100%** de nos collaborateurs adhèrent à notre charte RSE
-  **0** remontée d'informations ou enquête, affaire judiciaire, ordonnance, amende et autres évènements concernant les droits de l'Homme
-  Mise en place des visites au sein de nos agences secondaires afin de sensibiliser et contrôler que l'ensemble de nos collaborateurs travaille dans un environnement serein et une ambiance agréable dans le respect de chaque individu.
-  **1** permanence mensuelle du CSE
-  **1** réunion trimestrielle inter agence
-  Evaluation EcoVadis : A la demande de nos clients, nous avons procédé à l'évaluation sur notre engagement RSE via la plateforme EcoVadis.  
Notre notation place Téléconcepts comme une entreprise engagée dans la démarche RSE.
-  **1** Sponsoring et plusieurs participations aux lotos de nos clients EHPAD :  
Nous sommes heureux de contribuer à la réalisation d'un rêve sportif pour l'équipe 164 du **Rallye AÏCHA des Gazelles du Maroc.**
-  **1** dotation pour la recherche dans le secteur médico-social, un projet porté par ADEF Résidence. Et le don de différents lots pour les lotos organisés par des EHPAD.

## Annexes

**Discriminations : interdictions et sanctions**  
(articles 225-1 à 225-4 du Code pénal)

**Art. 225-1 Discrimination : définition**  
Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

Constitue également une discrimination toute distinction opérée entre les personnes morales à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée des membres ou de certains membres de ces personnes morales.

**Art. 225-2 Peines encourues**  
La discrimination définie à l'article 225-1, commise à l'égard d'une personne physique ou morale, est punie de trois ans d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende lorsqu'elle consiste :  
1° A refuser la fourniture d'un bien ou d'un service ;  
2° A entraver l'exercice normal d'une activité économique quelconque ;  
3° A refuser d'embaucher, à sanctionner ou à licencier une personne ;  
4° A subordonner la fourniture d'un bien ou d'un service à une condition fondée sur l'un des éléments visés à l'article 225-1 ;  
5° A subordonner une offre d'emploi, une demande de stage ou une période de formation en entreprise à une condition fondée sur l'un des éléments visés à l'article 225-1 ;  
6° A refuser d'accepter une personne à l'un des stades visés par le 2° de l'article L. 412-8 du Code de la Sécurité sociale.

Lorsque le refus discriminatoire prévu au 1° est commis dans un lieu accueillant du public ou aux fins d'en entraver l'accès, les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 75.000 euros d'amende.

**Art. 225-3 Discriminations non répréhensibles**  
Les dispositions de l'article précédent ne sont pas applicables :  
1° Aux discriminations fondées sur l'état de santé, lorsqu'elles consistent en des opérations ayant pour objet la prévention et la couverture du risque décès, des risques portant atteinte à l'intégrité physique de la personne ou des risques d'incapacité de travail ou d'invalidité. Toutefois, ces discriminations sont punies des peines prévues à l'article précédent lorsqu'elles se fondent sur la prise en compte de faits génétiques prédictifs ayant pour objet une maladie qui n'est pas encore déclarée ou une prédisposition génétique à une maladie ;  
2° Aux discriminations fondées sur l'état de santé ou le handicap, lorsqu'elles consistent en un refus d'embauche ou un licenciement fondé sur l'ingratitude médicalement constatée soit dans le cadre du titre IV du livre II du code du travail, soit dans le cadre des lois portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique ;  
3° Aux discriminations fondées, en matière d'embauche, sur le sexe, l'âge ou l'apparence physique, lorsqu'un tel motif constitue une exigence professionnelle essentielle et déterminante et pour autant que l'objectif soit légitime et l'exigence proportionnée ;  
4° Aux discriminations fondées, en matière d'accès aux biens et services, sur le sexe lorsque cette discrimination est justifiée par la protection des victimes de violences à caractère sexuel, des considérations liées au respect de la vie privée et de la décence, la promotion de l'égalité des sexes ou des intérêts des hommes ou des femmes, la liberté d'association ou l'organisation d'activités sportives ;  
5° Aux refus d'embauche fondés sur la nationalité lorsqu'ils résultent de l'application des dispositions statutaires relatives à la fonction publique.

**Art. 225-3-1 Délit commis par sollicitation dans le but de démontrer l'existence du comportement discriminatoire**  
Les délits prévus par la présente section sont constitués même s'ils sont commis à l'encontre d'une ou plusieurs personnes ayant sollicité l'un des biens, accès, services ou contrats mentionnés à l'article 225-2 dans le but de démontrer l'existence du comportement discriminatoire, dès lors que la preuve de ce comportement est établie.

**Art. 225-4 Responsabilité des personnes morales**  
Les personnes morales peuvent être déclarées responsables pénalement, dans les conditions prévues par l'article 121-2, des infractions définies à l'article 225-2. Les peines encourues par les personnes morales sont :  
1° L'amende, suivant les modalités prévues par l'article 131-39 ;  
2° Les peines mentionnées aux 2°, 3°, 4°, 5°, 6° et 7° de l'article 131-39.  
L'interdiction mentionnée au 2° de l'article 131-39 porte sur l'activité dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de laquelle l'infraction a été commise.

**Harcèlement sexuel**

**Article 222-33**

I. - Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

II. - Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.

III. - Les faits mentionnés aux I et II sont punis de deux ans d'emprisonnement et de 30.000 € d'amende.

Ces peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et 45.000 € d'amende lorsque les faits sont commis :

1° Par une personne qui abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions ;  
2° Sur un mineur de quinze ans ;  
3° Sur une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente ou connue de leur auteur ;  
4° Sur une personne dont la particulière vulnérabilité ou dépendance résultant de la précarité de sa situation économique ou sociale est apparente ou connue de leur auteur ;

**Harcèlement moral**

Le texte de l'article 222-33-2 du Code pénal est affiché dans les lieux de travail (Code du travail, art. L. 1152-4).

**Article 222-33-2**

Le fait de harceler autrui par des agissements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30.000 € d'amende.



Les solutions qui nous rapprochent

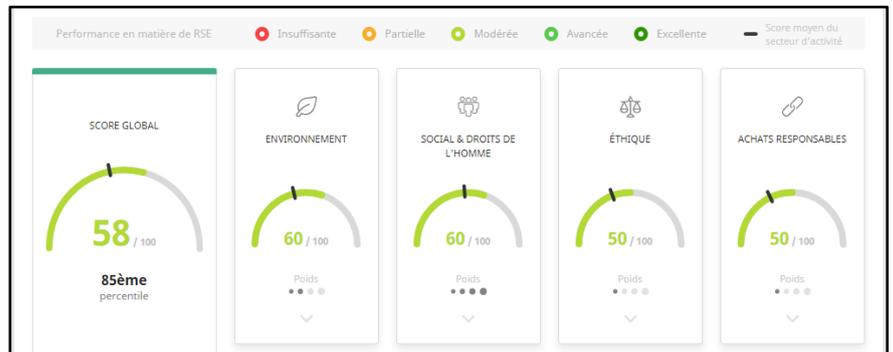


**Charte d'adhésion et d'engagement RSE**

Le 7 février 2018

0189 107 212  
www.teleconcepts.fr - info@teleconcepts.fr - Fax +33 (0)4 51 46 18 88  
0189 107 212

# ecovadis



### FONDS DE DOTATION POUR LA RECHERCHE DANS LE SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

Soutenez la recherche  
moteur de l'évolution  
de l'accompagnement  
des personnes vulnérables





## **5/ Principes relatifs aux droits du travail**

3/ Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;

4/ A contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;

5/ A contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

6/ A contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession



## **Notre engagement :**

Téléconcepts s'engage à respecter :

- Les conventions fondamentales de l'OIT et en particulier l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire; l'abolition effective du travail des enfants; l'élimination de la discrimination dans l'emploi et la profession.

Aujourd'hui Téléconcepts dépend des conventions collectives régionales de la métallurgie qui sont les plus protectrices pour les salariés.

Téléconcepts n'applique aucune discrimination basée sur le genre, l'âge ou tout autre motif lors de la collaboration avec les employés.

Nous nous engageons au quotidien auprès de nos collaborateurs en cherchant à améliorer en permanence la qualité de vie au travail.

Contribuer au maintien et au développement de l'emploi dans la société est un axe clé.

***Cet impact a une résonance directe et positive sur la productivité et la compétitivité***

## Nos actions :

Ces actions sont mises en place suite au dialogue social :

-  Mise à jour et homogénéisation des Affichages obligatoires dans chaque agence  
- Egalité salariale et de traitement hommes-femmes
-  Mise à jour de l'ensemble des fiches entreprise (Médecine du travail) permettant de valider la conformité et le respect du travail en toute sécurité dans nos locaux et en itinérance pour l'ensemble de nos collaborateurs.
-  Mise en place de formation interne afin de monter en compétence, certifications constructeurs.
-  Création d'un accord d'entreprise relatif aux heures supplémentaires et autres majorations ainsi que les contreparties aux déplacements professionnels ce qui à permis d'homogénéiser pour l'ensemble des collaborateurs le même mode de fonctionnement « égalitaire ».
-  Suivi de formations auprès de l'IUMM afin de repositionner l'importance de l'hygiène et la sécurité au travail
-  Maintien de partenariats avec des ESAT
-  Election du CSE
-  Formation sur chaque agence d'un SST
-  Reprise complète du DUERP avec CSE avec contrôle régulier des EPI, habilitation, véhicule, etc...
-  Sensibilisation régulière aux risques via des formations, des interventions externes, des prospectus, des questionnaires.
-  Revalorisation des salaires
-  Promotion interne
-  Embauche de jeunes et d'apprentis
-  Prise de contact avec CAP EMPLOI, AGEFIPH pour favoriser l'intégration dans l'emploi de personnes RQTH



Entretien individuel annuel



Amélioration de l'environnement de travail pour l'ensemble des collaborateurs

## Les indicateurs Ressources Humaines 2019/2020 :



Moyenne d'âge : 36 ans



Effectif total : 52

### Répartition de l'effectif total homme/femme

	2017	2018	2019
	35	41	43
	6	7	9

### Répartition de l'effectif total selon l'âge

	2018/2019	2019/2020
Moins de 25 ans	2	2
25 / 34 ans	9	12
35 / 44 ans	13	16
45 / 54 ans	18	17
+ 55 ans	6	5

### Evolution des recrutements

	2018/2019	2019/2020
Employés	38	42
Cadres	10	10
CDD	0	1
CDI	46	49
Contrat professionnel	2	2
Temps partiel	3	2
Temps plein	43	48

## Les indicateurs de formations 2019/2020 :

	2018/2019	2019/2020
Développement des compétences	5	15
Certifications constructeurs	8	18
Habilitation/CACES	0	13
SST	0	5
Prévention	0	16

## Les mesures 2019/2020 :



Audit de notre siège via la médecine du travail (AMETRA) pour valider le confort de nos équipes au sein des locaux de Mougins.  
Réaménagement total des luminaires afin d'optimiser le confort au quotidien de nos collaborateurs (Nouveaux éclairage LED dans l'ensemble des bureaux)  
Remplacement de plusieurs équipements informatique fixes et portables.



Contrôle de notre infrastructure électrique au siège (LITTORAL CONTROLE)  
Mise en place d'éclairage indépendant de signalisation de secours et validation de l'ensemble de nos installations.



Achat d'EPI neuf pour l'ensemble des collaborateurs (Chaussures, casque, gant, lunette) et d'outil permettant d'offrir une sécurisation de nos équipes et d'avoir des équipements en total adéquation avec leur poste de travail.



Attribution d'une prime exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat en 2020, suite à l'ordonnance du 1er avril 2020 n°2020-385.



Mise en place d'un plan d'intégration accompagné de la mise à jour de notre livret d'accueil :  
L'intégration d'un nouveau collaborateur est un enjeu majeur pour Téléconcepts. Le plan d'intégration répertorie l'ensemble des mesures prises pour accueillir un nouveau collaborateur, l'intégrer au mieux dans l'équipe de travail avec un plan de formation détaillé pour être rapidement opérationnel et incluant des débriefe réguliers avec les managers et la RH afin de valider la parfaite adéquation entre les attentes de chacun salarié/employeur. Ce plan permet de présenter les valeurs de la société, les outils, la qualité, la sécurité, l'environnement.



Promotion interne de 2 collaborateurs :

Nous avons mis en place un plan de passation et formation en interne afin que :

- Notre magasinier monte en compétence et intègre notre équipe de Technicien Monteur
- Un technicien puisse accéder au poste de Chef de Projet Cadre.



Suite aux réunions plus régulières inter agence et avec le CSE, nous avons pu mesurer et analyser l'importance de revaloriser nos astreintes au vu de l'évolution de notre activité et des besoins de nos clients.



Déménagement de notre agence de ST AUBIN DE BLAYE à ST CIERS SUR GIRONDE permettant de répondre à une réelle attente de nos collaborateurs en termes d'espace et de confort.



Mise en place de prestations d'entretien hebdomadaire sur notre agence de Salon de Provence suite à la croissance de notre équipe et aux besoins exprimés.  
Installation d'un système de climatisation pour offrir de meilleures conditions de travail au quotidien



Prise de contact avec CAP EMPLOI et AGEFIPH pour la mise en place d'un « Diagnostic Action » afin de faciliter le recrutement et l'intégration de collaborateurs handicapés, le maintien dans l'emploi, etc...



Réfection complète de notre DUERP en collaboration avec le CSE. Afin de sensibiliser les salariés, nous avons créé des groupes de travail. Le CSE et la Direction ont suivi des formations externes permettant de comprendre la totalité et l'importance de l'enjeu à répertorier correctement l'ensemble des risques selon les postes de travail et surtout de mettre des solutions concrètes pour minimiser ces risques et les contrôler.



Achat d'équipements divers pour offrir plus de confort à nos collaborateurs, PC, mobiliers, nouveaux logiciels de comptabilité, four micro onde, frigo, etc...



Téléconcepts intègre le **Cercle Azuréen du Global Compact France**. Nous sommes heureux de pouvoir partager avec différentes structures nos engagements en faveur d'un développement durable, à l'échelle de notre territoire et d'échanger sur les bonnes pratiques. Nous participons également à différents Webinars du Global Compact.

## Annexes



Les solutions qui nous rapprochent

### Livret d'accueil

Destiné à tous les salariés, nouveaux arrivants dans l'entreprise, intérimaires, stagiaires, contrats de professionnalisation, etc...



[www.teleconcepts.fr](http://www.teleconcepts.fr)

Global Compact Réseau France

**INVITATION**

GSF  **résistex**   
PROFITS & BÉNÉFICES ASSOCIÉS Vous Récoltez autrement

vous invitent au

### Lancement du Cercle azuréen du Global Compact France

En présence de **Fella Imalhayene**, déléguée générale du Global Compact France et des ambassadeurs régionaux du Global Compact France, **Christophe Cognée**, Vice-Président du Groupe GSF et **Bernard Alfordari**, Président de Résistex

**LE MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2019**  
dans les locaux de GSF SAS  
1625 Route des Lucioles, 06410 Biot-Sophia Antipolis

**DE 8H30 À 10H30**

Cette réunion se déroulera sur le thème :

**REUSSIR L'APPROPRIATION DE LA DEMARCHE RSE PAR L'ENSEMBLE DES COLLABORATEURS : UN LEVIER DE PERFORMANCE**

Elle a pour objectif d'échanger sur les moyens de répartir l'effort de mise en œuvre de nos engagements RSE sur l'ensemble du territoire, d'entraîner tous nos collaborateurs dans la démarche d'engagement responsable, dont il n'est plus nécessaire de prouver le rôle sur la performance de l'entreprise quand elle se décline au plus près du terrain.



Les solutions qui nous rapprochent



**PLAN D'INTEGRATION/FORMATION :**

**Lundi 5 octobre 2020 :**

**Matin :**

- Accueil à l'agence de Mougins par Responsable Technique
- Remise des équipements
- Procédure technique
- Fonctionnement des astreintes
- Fonctionnement FQA

**Après midi :**

- Débriefing sur l'organisation de Téléconcepts avec Directrice Opérationnelle
- Présentation de Téléconcepts
- Livret d'accueil
- Contrats

**Du mardi 6 octobre au vendredi 9 octobre :**

En binôme avec Technicien maintenance SAV de notre agence de MOUGINS

**Le jeudi 08 octobre matin :**

- Débriefing sur l'outil WIPSDS avec

**Du lundi 12 au vendredi 16 octobre :**

- Formation sur notre agence de Bron avec Technicien maintenance SAV HL
- Système Appel malade niveau 1 :
  - CRM5 (manip sur maquette)
  - ASCOM (manip sur maquette)

**Lundi 19 octobre matin :**

- Débriefing sur les 15 premiers jours avec validation des acquis à Mougins avec

**Lundi 19 après midi et Mardi 20 octobre :**

- Intervention SAV secteur Mougins

**Du mercredi 21 au Jeudi 22 octobre :**

- Formation sur notre agence de Salon de Provence avec Patrice CHEVALIER, Technicien maintenance et installation.
- Système Appel malade niveau 1 :
  - ACKERMANN (manip sur maquette)
  - BLICK (manip sur maquette)

**Vendredi 23 octobre :**

- Intervention SAV secteur Mougins

**Site Téléconcepts**

Siège social et Direction Nationale : 15 Chemin du Fort Cassané - 06100 MOUGINS  
www.teleconcepts.fr - contact@teleconcepts.fr - Fax : 04 20 20 82 48 49 50  
SAS au capital de 101 000 000 € - RCS 06100 11714 - N° TVA : FR 06100 11714 - N° SIRET : 06100 11714 0001

**Site Mougins**

Siège social et Direction Nationale : 15 Chemin du Fort Cassané - 06100 MOUGINS  
www.teleconcepts.fr - contact@teleconcepts.fr - Fax : 04 20 20 82 48 49 50  
SAS au capital de 101 000 000 € - RCS 06100 11714 - N° TVA : FR 06100 11714 - N° SIRET : 06100 11714 0001



Les solutions qui nous rapprochent



**DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

Mis à jour en Avril 2020

**Site Téléconcepts**

Siège social et Direction Nationale : 15 Chemin du Fort Cassané - 06100 MOUGINS  
www.teleconcepts.fr - contact@teleconcepts.fr - Fax : 04 20 20 82 48 49 50  
SAS au capital de 101 000 000 € - RCS 06100 11714 - N° TVA : FR 06100 11714 - N° SIRET : 06100 11714 0001

**Site Mougins**

Siège social et Direction Nationale : 15 Chemin du Fort Cassané - 06100 MOUGINS  
www.teleconcepts.fr - contact@teleconcepts.fr - Fax : 04 20 20 82 48 49 50  
SAS au capital de 101 000 000 € - RCS 06100 11714 - N° TVA : FR 06100 11714 - N° SIRET : 06100 11714 0001



## 6/ Principes relatifs à la protection de l'environnement

7/ Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement

8/ A prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

9/ A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement



### Notre engagement :

Téléconcepts s'est fixée comme but d'être une entreprise citoyenne qui vise à participer à une démarche d'un développement durable en économisant les ressources naturelles et en réduisant l'impact résiduel que ce soit en termes d'émissions, d'effluents ou de déchets de l'ensemble de ses activités afin de préserver le milieu naturel.

Nous allons tenter de conserver les ressources pour les générations futures et de minimiser voire éliminer les effets négatifs de nos activités sur l'environnement ainsi que les risques pouvant être associés à nos produits, services et activités.

### Nos actions :

Pour atteindre ces objectifs, Téléconcepts a mis en œuvre les actions suivantes :

#### Approvisionnement

- Dans la mesure du possible Téléconcepts est attentif dans le choix de ces fournisseurs et favorise les partenaires adhérents à des éco-organisme et affichant une véritable valeur ajoutée de la qualité.



### Nos clients au cœur de nos préoccupations

L'avenir de Téléconcepts passe par la satisfaction de nos clients qui doit être la priorité de chacun d'entre nous. Notre devoir est de leur apporter une qualité de prestations de haut niveau et de maintenir l'image « Qualité » de notre entreprise, tout en améliorant sans cesse nos performances.

### Gestion et recyclage des déchets :

- Adhérent UNIVALOM à la déchèterie de Valbonne EcoDDS
- Récupération les piles et batteries
  - Récupération et dépôt des pièces détachées
  - Récupération des métaux et ferraille
  - Récupération des encombrants
  - Récupération des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques [\(DEEE\)](#)
  - Recyclage de certaines pièces détachées via un réseau secondaire de broker en matériels reconditionnés



### Au sein de nos agences

-  Vérification annuelle des extincteurs, climatiseurs.
-  Maintien de nos frais de fonctionnement, eau, électricité, impressions malgré l'ouverture et l'arrivée de nouveaux collaborateurs.
-  Dématérialisation des factures
-  Mise en place d'un Intranet pour minimiser l'impression de papier et faciliter les échanges entre nos agences.
-  Utilisation d'un logiciel métier commun à toutes nos agences permettant l'échange d'information et le stockage d'informations afin de minimiser également l'utilisation de papier
-  Nous privilégions les réunions inter entreprise via visioconférence afin d'éviter les déplacements des collaborateurs de l'ensemble de nos agences
-  L'achat de nos derniers PC portable, mobiles sont des équipements éco-recyclés

### Dans notre quotidien



Ouverture de nouvelles agences afin d'être plus proche de nos clients et de diminuer nos temps de déplacement en voiture.



Renouvellement de notre parc automobile avec délivrance des certificats Qualité de l'Air, CRIT'Air 2



Sensibilisation de nos clients avec :

- Propositions de mise en place d'outil de prise en mains à distance sur leur système afin de minimiser les déplacements
- Propositions systématiques de stock tampon des équipements basiques afin de minimiser les déplacements pour pannes mineurs
- Propositions d'échange standard des équipements dès que cela est possible.
- Formation en e-learning



Téléconcepts ayant une expertise multimarque, favorise les migrations et les mises à jour des équipements en place afin de minimiser les remplacements d'installation

*Depuis plusieurs années nous nous engageons dans une démarche d'amélioration permanente.*

### Les mesures 2019/2020 :



Sensibilisation au covoiturage des collaborateurs sédentaires d'un même secteur afin d'optimiser les déplacements.



Adhésion à CONIBI, société de collecte et recyclage des cartouches d'imprimantes et photocopieurs.



Adhésion au Groupe SCLAVO concernant le recyclage de nos papiers



Paramétrage de nos équipements afin d'imprimer systématiquement en recto-verso.



Journée séminaire de sensibilisation « TREK retour aux sources –RSE » avec l'ESAM06



## Annexes

### Journée cohésion d'entreprise orientée vers la Responsabilité Sociale des Entreprises le 21/08/2019



Une journée TREK NATURE dans le parc régional des Préalpes d'Azur avec des activités en équipes et des défis « **En VERT et contre tous** ».

Challenge autour du développement durable et des ODD, Défi Eco-Logique et des 4 sens, courses au tri, les 5 commandements d'un salarié bien dans sa peau (Santé, Bien-être au travail, relaxation, étirement, respiration), découverte de la flore, de l'environnement. Une journée qui a permis de nous retrouver autour d'un sujet d'actualité en toute simplicité. Cette journée nous a permis d'informer et d'échanger avec nos collaborateurs autour de plusieurs ODD afin de les sensibiliser à changer certaines habitudes et de prendre soin d'eux au quotidien dans un cadre naturel.

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



15 VIE TERRESTRE





## 7/ Principes relatifs à la lutte contre la corruption

**10/** Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin



### Notre engagement :

Téléconcepts refuse la corruption sous toutes ses formes directes et indirectes et affirme sa politique zéro tolérance.

C'est essentiellement au sein de notre service commercial que les risques se situent, c'est pour cela que nous demandons à nos collaborateurs, une intégrité, honnêteté, transparence dans l'exécution des activités liées à leur travail.

### Nos actions :



Nous avons systématiquement un contrôle dans nos processus d'achat et de vente afin de garantir qu'aucun bénéfice personnel ne peut subsister.



Signature de nouveaux partenariats en interdisant toutes réversions directes aux commerciaux au profit de barèmes plus attractifs pour la société



Contrôle de gestion mensuel des notes de frais et frais généraux (exemple : Badges autoroute, carte essence, restaurant,...)

### Les mesures 2019/2020 :



Création d'une charte fournisseurs les engageants aux respects des 10 principes du Global Compact



**0** acte de corruption n'a été entrepris

## Annexes




**CHARTRE DES FOURNISSEURS**

Cette Charte des Fournisseurs, permet de définir les engagements sociaux, éthiques et environnementaux que nous demandons à l'ensemble de nos fournisseurs de respecter, mais également ceux que nous prenons vis-à-vis d'eux.

Téléconcepts est née de la fusion en 1994 de trois entreprises spécialisées en Télécommunication, dès 1998 l'entreprise oriente son activité vers les infrastructures réseaux et informatique. La mise en œuvre de plans de formations techniques et commerciales permettent rapidement une montée en compétence sur les offres de communications unifiées et réseau multimédia.

Aujourd'hui, Installateur-Intégrateur d'applications IP, Téléphonie, Réseaux, Sécurité des biens et de la personne, Multimédia nous comptons :

- plus de 50 collaborateurs
- 10 agences en France
- plus de 4500 clients.

La Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) s'inscrit pleinement dans notre stratégie globale de développement, c'est pour cela que Téléconcepts souhaite engager ses fournisseurs dans une démarche d'amélioration continue de leurs pratiques, pour un meilleur respect des hommes et de l'environnement.



UN GLOBAL COMPACT  
NOUS SOUTENONS LE PACTE MONDIAL

**338 Téléconcepts**  
Siège social et Direction Nationale : 40 Chemin de Port Gribouan - 06250 Mougins  
www.teleconcepts.fr - tm@teleconcepts.fr - Fax +33 (0)4 93 46 48 68

**0 N°Vert 0 800 103 713** **0 N°Vert 0 800 102 717**

Service Commercial




**LOYAUTÉ DES PRATIQUES**

Nos fournisseurs s'engagent à lutter contre toute forme de corruption et pratiques anticoncurrentielles, à savoir :

- Interdiction d'offrir aux collaborateurs de Téléconcepts tout avantage (marchandises ou services gratuits, emplois ou opportunités) qui viserait à faciliter leurs activités avec notre entreprise ;
- Respect de la confidentialité des informations reçues et communiquées lors de situation pouvant présenter un risque de conflit d'intérêt.

Fait à  
le

Pour Téléconcepts  
Maryline BERTHEAU  
Directrice Opérationnelle

Pour le Fournisseur

**338 Téléconcepts**  
Siège social et Direction Nationale : 40 Chemin de Port Gribouan - 06250 Mougins  
www.teleconcepts.fr - tm@teleconcepts.fr - Fax +33 (0)4 93 46 48 68

**0 N°Vert 0 800 103 713** **0 N°Vert 0 800 102 717**

Service Commercial

